



Bulletin Officiel

N° 5081 Lundi 11 Avril 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	3-4

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

MAGASIN GENERAL	5
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV L'EPARGNANT	6
SICAV AVENIR	7
SICAV L'INVESTISSEUR	8
ALKIMIA	9

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

CARTHAGE CEMENT-	10-11
------------------	-------

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

LLOYD TUNISIEN	12
----------------	----

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE - EL WIFACK LEASING 2013 -	12
--	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HANNIBAL LEASE 2016-1 »	13-17
---	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2016-1 »	18-24
---	-------

INFORMATIONS POST AGO

SIOS ZITEX	25-29
------------	-------

COURBE DES TAUX

30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31-32

ANNEXE I

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ UNIMED

ANNEXE II

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV AVENIR
- SICAV L'INVESTISSEUR

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2016, au plus tard le 20 Avril 2016.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE... ..

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

1- Déposer ou adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2015, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2016.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

- Suite -

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 07 Avril 2016 pour arrêter les comptes de la société Magasin Général.

Il en ressort qu'au 31/12/2015 le résultat de la société s'élève à DT : 7 384 106 contre DT: 7 097 687 au 31/12/2014 et que s'agissant du groupe le résultat ressort à DT : - 5 653 230 contre DT: - 4 010 970 au 31/12/2014, et ce après amortissement du Goodwill (écart d'acquisition) pour un montant de DT : 7 278 297 relatif à la différence entre le prix d'acquisition de BHM – Promogro en 2008 et ses fonds propres.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire (AGO) qui se tiendra le 28 Juin 2016 une distribution de dividende DT : 0,450 par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2016 - AS - 3313

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La société L'Accumulateur Tunisien Assad porte à la connaissance du public et de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 15 décembre 2015 a décidé de nommer Mr. Souheil Kallel en tant que Président du Comité de Gestion et du Comité de Direction du Groupe Assad et le remercie pour tous les efforts déployés depuis sa nomination dans le poste de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer Mr. Mohamed Larbi CAID ESSEBSI en tant que nouveau Directeur Général de la société en remplacement de Mr. Souheil KALLEL. Cette nomination a pris effet à partir du 1^{er} Janvier 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2016 - AS - 3312

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 28 avril 2016 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AVENIR
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 26 avril 2016 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nourra -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 27 avril 2016 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA
Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 21 Avril 2016 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 20 15
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2015
- 8- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société CARTHAGE CEMENT**

Siège social : Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2016.

INDICATEURS D'ACTIVITES AU 31 MARS 2016
--

	Au 31/03/2016	Au 31/03/2015	Evolution	Au 31/12/2015
PRODUCTION				
grégats en tonnes	1 297 514	1 113 317	17%	4 555 860
ready Mix en m3	44 968	42 994	5%	197 230
linker en tonnes	416 697	372 368	12%	1 364 231
iments en tonnes	400 235	291 724	37%	1 502 435
CHIFFRES D'AFFAIRES (en TND HTVA)				
grégats	5 656 136	3 899 515	45%	19 130 371
ready Mix	4 785 794	4 367 140	10%	20 293 419
linker	3 060 000	0		4 320 000
iments Marché Local	31 365 935	23 513 941	33%	114 713 667
iments Marché Export	8 605 011	5 693 009	51%	25 814 529
TOTAL	53 472 875	37 473 605	43%	184 271 986
INVESTISSEMENTS (en TND)				
investissements HTVA	3 687 866	1 601 007	130%	14 960 912
ENDETTEMENT (en TND)				
endettement	513 187 537	524 915 385	-2.2%	512 839 296

- Suite -

1- Commentaires sur les indicateurs :

Au terme du premier trimestre 2016, CARTHAGE CEMENT enregistre une forte progression de ses volumes de production et de ventes pour toutes ses activités.

Le chiffre d'affaire global a atteint **53,472 MDT** soit **+43 %** d'évolution par rapport à la même période de 2015.

- ✓ **Activité Ciment :** Comparée au premier trimestre de 2015, la production des ciments a évolué de **+37,2%** et celle du clinker a progressé de **+11,9%**.
Les ventes ont enregistré une forte croissance aussi bien sur le marché local qu'à l'export.

Au 31 Mars 2016 le chiffre d'affaires sur le marché local a atteint **31,366 MDT** soit une progression de **+33,4%** par rapport 2015 ce qui a permis à la société d'améliorer considérablement son positionnement, sa part de marché local a atteint **17,97%** au terme du premier trimestre 2016, contre **14,05%** à la même période de l'exercice précédent, occupant ainsi la deuxième position sur le marché local et réalisant la meilleure performance d'évolution des quantités vendues (**+33,93 %** pour CARTHAGE CEMENT contre **+4,37 %** pour tout le secteur)

Le chiffre d'affaires Export a atteint **8,605 MDT** et a enregistré également une nette progression de **+51%** par rapport au premier trimestre 2015 confirmant ainsi la confiance des clients de Carthage Cement qui à travers les quantités exportées a pu réaliser un très bon positionnement avec **18,19%** de part de marché Export contre **12,36%** à la même période de l'exercice précédent et occupant également la deuxième position mais en réalisant la meilleure performance d'évolution (**+76,7%** pour CARTHAGE CEMENT contre **15,2 %** pour tout secteur).

- ✓ **Activité Agrégats :** Au premier trimestre 2016 la production d'agrégats est en hausse de **+17%** par rapport au premier trimestre 2015 et le chiffre d'affaires a évolué de **+45%** passant de **3,899 MDT** à **5,656 MDT**.
- ✓ **Activité Ready Mix :** Au premier trimestre 2016, l'activité a connu une tendance haussière par rapport à la même période de l'exercice précédent, soit **+5%** en termes de production de béton et **+10%** en termes de chiffre d'affaires.
- ✓ **Investissements :** Les dépenses d'investissements au 31/03/2016 on atteint **3,7 MDT**.
- ✓ **Endettement :** le plan de la restructuration et de rééchelonnement des crédits CMLT a permis à CARTHAGE CEMENT de stabiliser son niveau d'endettement global au niveau de **513 MDT** et d'honorer ses engagements envers les établissements financiers.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**Titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

La société Tunisienne d'Assurances LLOYD TUNISIEN, porte à la connaissance du public que la souscription des titres participatifs réservée à la **Compagnie Financière d'Investissement « CFI »** d'un nombre de **150 000 titres de 100 dinars chacun, a été clôturée le 29 décembre 2015 pour un montant de 15 000 000 DT.**

2016 - AS - 3319

AVIS DE SOCIETES*

PAIEMENT D'ANNUITES

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« El Wifack Leasing 2013 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «El Wifack Leasing 2013», que le remboursement en Capital et le règlement des Intérêts pour les catégories «taux fixe» et «taux variable», aux taux respectifs de 6,6% et TMM+1,6%, relatifs à la troisième échéance, seront effectués à partir **du vendredi 15 avril 2016**, auprès des intermédiaires en Bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

El Wifack Leasing 2013 Taux Fixe 6,6% :

Principal par obligation :	20,000	DT
Intérêt brut par obligation :	3,960	DT
Total brut par obligation :	23,960	DT

El Wifack Leasing 2013 Taux variable TMM+ 1,6% :

Principal par obligation :	20,000	DT
Intérêt brut par obligation :	3,694	DT
Total brut par obligation :	23,694	DT

2016 - AS - 3315

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur, arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «HL 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/05/2015** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120 000 000 DT) sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **10/02/2016** a approuvé l'émission du premier emprunt obligataire 2016 « HL 2016-1 » d'un montant de 20 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2016-1 » selon les conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les modalités et les conditions comme suit :

- a. Désignation de l'émission : HL 2016-1 ;
- b. Montant de l'emprunt obligataire : 20 000 000 (Vingt Millions de Dinars) ;
- c. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- d. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- e. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- f. Durée : 5 ans ;
- g. Taux d'intérêt : Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,45%) au choix du souscripteur;

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « HL 2016-01 » est d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2016-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/04/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/06/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **05/07/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/04/2016** auprès de **MAC S.A. Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.**

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à 266,2 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « HL 2016-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créances
- **Forme des obligations:** nominatives
- **Catégorie des titres :** Ordinaires
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2.45% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 245 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2021**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,6075%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,45% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations « HL 2016-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

• **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 Années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

En date du **30 Janvier 2015**, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note de «Hannibal Lease» de BB- (tun) à BB (tun) à long terme avec perspective stable, et B (tun) à court terme.

En date du **26 janvier 2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease en date du **03 mars 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe à fin février 2016, 6 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2016-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt « HL 2016-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 23/03/2016 sous le numéro 16-0934, du document de référence « HL 2015 » enregistré par le CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-007 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 31/12/2015 sous le n°15-007/A001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2015 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Hannibal Lease seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BANQUE DE L'HABITAT réunie le **18/02/2015**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/01/2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » d'un montant de 60 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,9% brut l'an au minimum et TMM+2,2% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans.**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » est d'un montant de 60 Millions de dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06 avril 2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **06 mai 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **06 mai 2016**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **20 mai 2016**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 mai 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **06 avril 2016** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et BH INVEST.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 mai 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **06 mai 2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**1,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de **7,40 %** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

-Taux fixe : Taux annuel brut de **7,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 mai 2021** pour la catégorie A et le **06 mai 2023** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 mai** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06 mai 2017**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06 mai 2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 mai 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,6075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,5575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,297** années pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 29/06/2015 sous le n° 15-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Notation de la banque :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Cette notation a été maintenue en date du 15 avril 2015 soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016 -1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin février 2016, il existe trois emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **22/03/2016** sous le numéro **16-0933**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **15-004/A001** en date du **22/03/2016**.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération, le document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 et les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

بلاغ الشركات

الشركة الصناعية للزيت بصفافس - زيناكس
المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 2 - 3003 صفافس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 26 مارس 2016 تنشر الشركة الصناعية للزيت بصفافس - زيناكس ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,10 بالمائة

القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية الفردية 2014-2015

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات السنة المالية 2014-2015 والمختومة في 30 سبتمبر 2015 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز خسائر بقيمة 69 266 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,10 بالمائة

القرار الرابع: تخصيص نتائج السنة المالية 2014-2015

تقرر الجلسة العامة العادية رصد خسائر السنة المالية 2014-2015 والبالغة 69 266 دينار بحساب خسائر مرحلة. كما تقرر الجلسة العامة توزيع 242.500 دينار تأخذ من رصيد الاحتياطات الأخرى القابلة للتوزيع ولا تخضع للخصم من المورد.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,10 بالمائة

القرار الخامس: تأجيل عملية المصادقة على الحسابات المجمعة للسنة المالية 2014-2015

إن الجلسة العامة العادية توافق على تأجيل عملية المصادقة على الحسابات المالية المجمعة للسنة المالية 2014-2015 وذلك إلى حين التمكن من الحصول على القوائم المالية المدققة للشركات الفرعية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,10 بالمائة

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2014-2015 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة بـ 3000 دينار صافية لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,10 بالمائة

القرار السابع: انتخاب أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2014-2015 الترفيع في عدد المقاعد في مجلس الإدارة إلى سبعة مقاعد وتصادق على تعيين السادة عبودة اللومي، نور الدين النوري، أحمد السلامي، المنصف بوشكوة، عبد العزيز الزواري، طارق الفقيه وشركة الأقصر كأعضاء بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,10 بالمائة

2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015 & 2014

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	30/09/2015	30/09/2014
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés	9 558 192	8 980 044
Immobilisations incorporelles	32 635	32 635
Amortissements	32 604	32 526
	<u>30</u>	<u>109</u>
Immobilisations corporelles	6 172 718	6 151 645
Amortissements	5 378 616	5 258 215
	<u>794 102</u>	<u>893 430</u>
Immobilisations financières	9 157 384	8 580 029
Provisions	393 324	493 524
	<u>8 764 060</u>	<u>8 086 505</u>
Total des actifs non courants	9 558 192	8 980 044
ACTIFS COURANTS		
Stocks	317 763	430 980
Provisions	55 233	55 233
	<u>262 530</u>	<u>375 747</u>
Clients et comptes rattachés	226 111	875 848
Provisions	175 446	175 446
	<u>50 665</u>	<u>700 402</u>
Autres actifs courants	1 812 902	2 087 499
Provisions	3 148	3 148
	<u>1 809 753</u>	<u>2 084 351</u>
Placements et autres actifs financiers	9 594	9 497
Provisions	-	-
	<u>9 594</u>	<u>9 497</u>

SIOS ZITEX**BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015 & 2014**

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	30/09/2015	30/09/2014
Capital social	2 425 000	2 425 000
Réserves	8 214 903	7 792 642
Autres capitaux propres	- 59 680	12 946
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 580 223	10 230 588
Résultat net de l'exercice		1 028 512
Total des capitaux propres	10 580 223	11 259 099
<u>PASSIFS</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Emprunts	-	-
Provisions pour risques et charges	155 200	287 200
	155 200	287 200
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	128 281	152 903
Autres passifs courants	871 511	449 148
Concours bancaires et autres passifs financiers	-	26 957
	999 792	629 008

: - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية 2015

المجموع	منح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج مؤجلة	احتياطي خاضع لنظام خاص أصبح متوفر	احتياطي خاضع للنظام خاص	احتياطي إعادة الاستثمار المعطى غير المتوفر	احتياطات أخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطات قانونية	منح الإصدار	رأس المال	
10 822 724	9 586	-69 266			5 145 801		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2015/09/30 قبل التخصيص
0		69 266	-69 266									تخصيص النتيجة
-242 500							-242 500					المربح الموزعة
10 580 223	9 586	0	-69 266		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2015/09/30 بعد التخصيص

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 AVRIL 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,258%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,392%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,452%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,571%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,631%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,646%	977,490
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,705%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,778%	1 002,775
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,825%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,899%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,227%	1 017,645
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,384
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,762%	993,651
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,792%	860,628
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,838%	991,065
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,007%	982,836
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	975,391
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,176%	982,572
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,417%	1 023,556
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,464%	955,821
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,587%	967,890
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,724%		
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,728%	956,070
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,764%		965,336
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	6,887%		

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	159,917	159,966		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	107,953	107,983		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,692	92,723		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,222	14,227		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,020	104,045		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,459	1,460		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,691	102,770		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,121	39,132		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,079	53,094		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	133,638	134,235		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	491,499	493,594		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	120,495	120,435		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,816	125,904		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,024	136,898		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,991	119,984		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,600	95,663		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,572	141,415		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,340	91,488		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	92,667	92,783		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	138,361	138,627		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,580	126,523		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,226	81,187		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,631	107,635		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,852	95,845		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,811	98,809		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,589	101,758		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,037	19,045		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 514,555	1 514,822		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 210,080	2 209,200		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,231	119,117		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,724	107,569		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,729	139,870		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,695	143,687		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,458	15,500		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 070,360	5 102,014		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 932,106	4 964,327		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,356	2,369		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,091	2,100		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,093	1,108		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,062	1,061		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,062	1,060		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,064	1,062		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	101,941	102,061		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,451	9,403		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,979	111,017		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,607	118,415		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	109,868	109,904
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	104,927	104,957
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	106,942	106,975
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,672	103,684
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	100,904	100,940
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,431	108,462
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	105,839	105,876
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,630	103,659
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,196	106,228
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,194	103,225
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,297	105,492	105,528
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,725	104,756
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	107,919	107,953
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,533	106,563
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,417	104,440
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	99,885	99,914
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	105,829	105,859
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,015	104,049
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	104,941	104,972
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,374	106,406
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,089	104,127
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,524	104,656	104,687
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,043	106,072
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,549	103,607	103,639

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,687	10,690
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,435	104,468
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,041	105,072
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,490	104,524
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,227	10,231
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,022	58,258
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	135,540	135,774
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 395,703	1 398,698
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,223	114,263
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,665	109,691
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,293	96,596
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,014	17,436	17,439
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	267,908	267,623
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,833	28,928
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 249,518	2 253,028
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,484	71,417
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,142	55,223
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	97,672	99,725	99,865
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	80,942	83,681	83,803
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	10,996	11,015
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,857	11,869
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,494	14,534
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,388	13,472
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,713	12,769
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,084	11,093
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,190	141,476
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,092	136,320
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,434	9,485
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,352	101,789
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,187	79,061
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,424	80,324
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,341	98,294
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	91,163	91,328
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	100,934	101,032
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,609	114,886
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	102,737	102,249
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	138,508	138,400
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	100,438	100,374
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	98,783	99,543
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	197,587	197,829
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,221	181,378
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,371	156,732
115	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 494,254	13 495,096
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,696	18,773
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	139,601	140,925
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	114,422	114,110
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 703,542	8 624,239
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,502	8,480
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,686	85,130
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	952,949	962,598
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5085,438	5083,789
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,295	111,799
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,066	9,078
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	82,051	81,430

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ UNIMED

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **UNIMED**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **UNIMED** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **UNIMED** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **UNIMED** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation de Tunisie Clearing ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UNIMED à savoir M. Ridha Charfeddine pour un montant de **8 000 000 dinars** et **254 500 actions**.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence de la société UNIMED, M. Ridha Charfeddine, qui détiendrait après l'introduction en bourse, **54,43%** du capital de la société UNIMED s'est engagé à :

- ✓ mener l'offre à terme ;
- ✓ ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen de la société UNIMED.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **31/03/2016** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UNIMED au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **25 450 000 actions** de nominal 1 dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
2. La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société UNIMED se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **15/12/2015**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société UNIMED, réunie le **06/01/2016**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital par la cession d'un minimum de 10% du capital.

Actions offertes au public

L'introduction de la société UNIMED au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché :

- de **848 450 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **33,3%** de l'offre au public et **3,3%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;

- de **1 700 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels* représentant **66,7%** de l'offre au public et **6,7%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse, Tunisie Valeurs, Mac SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Mac SA et BH Invest, en leur qualité de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

- de **1 114 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,4%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse Tunisie Valeurs, Mac SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Mac SA et BH Invest, en leur qualité de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Unité de Fabrication de Médicaments « UNIMED »

Siège social : Zone Industrielle de Kalaa Kébira -Sousse

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 24 octobre 1989

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet la recherche, la mise au point, la fabrication, l'assistance technique, le contrôle et la commercialisation des médicaments à usage humain, et généralement toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexes ou qui sera jugé utile à leur développement.

Capital social

Le capital social de la société UNIMED s'élève à 25 450 000 de dinars divisé en 25 450 000 actions de nominal 1 dinar chacune entièrement libérées.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/04/2016** au **20/04/2016** inclus.

Modalités d'achat :

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat indiquant le nombre de titres à acquérir auprès d'un intermédiaire en bourse agréé en Tunisie, au plus tard le **20/04/2016 à 17 heures (heure Tunis)**.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé devront être reçus par le chef de file au plus tard le **20/04/2016 à 17 heures (heure Tunis)**.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2015**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative du prix par action UNIMED a été fixée entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars**, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égal au prix plafond de la fourchette indicative (soit 11,900 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué sera le prix de l'Offre.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société UNIMED exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert, relatifs à la catégorie A (Cf page 5 du présent avis).

Concernant la catégorie B (Cf page 5 du présent avis), seul l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs est habilité à recueillir les ordres d'achat exprimés dans cette catégorie.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions UNIMED exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

▪ Offre à Prix Ouvert :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 848 450 actions UNIMED (soit 33,3% de l'offre au public et 3,3% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 841 450 des actions offertes, représentant 33% de l'offre au public et 99,2% de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 338 500 actions pour les institutionnels et 127 250 actions pour les non institutionnels.

Catégorie B : 7 000 des actions offertes sont réservées pour le personnel d'UNIMED.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandée et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres d'achat :

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels et 338 500 actions pour les institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie B, le reliquat sera affecté à la catégorie A.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **1 700 000 actions** représentant **66,7%** de l'offre au public et **6,68%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels*.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **1 272 500 actions** (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **22/04/2016**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building* » telle qu'utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera dans une fourchette comprise entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 1 114 000 actions représentant 4,4% du capital actuel de la société seront offerts des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 127 250 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 1 114 000 actions pour les institutionnels.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

*Construction du livre d'ordres

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 22/04/2016, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Transmission des ordres et centralisation :

- **Offre à Prix Ouvert**

Catégorie A : Les intermédiaires en bourse dressent un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Catégorie B : L'état des ordres d'achat sera transmis par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en bourse, à la BVMT, dans les mêmes conditions précitées.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

- **Placement Privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux ordres d'achat reçus dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants

du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à l'Offre à Prix Ouvert.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat reçus dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement Privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres :

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du **28/03/2016** aux actions de la société UNIMED le code ISIN TN0007720014.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

Cotation Des Titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **05 mai 2016** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

22 mars 2016	Enregistrement auprès du CMF du document de référence « UNIMED 2016 »
31 mars 2016	Accord de principe de la BVMT sur l'opération d'introduction en Bourse de la Valeur UNIMED
1er avril 2016	Visa du CMF sur la note de l'opération
15 avril 2016	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé

20 avril 2016	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis)
	Ouverture des plis
22 avril 2016	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
28 avril 2016	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
2 mai 2016	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
5 mai 2016	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UNIMED à savoir M. Ridha Charfeddine, pour un montant de **8 000 000 dinars** et **254 500 actions**.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société UNIMED se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 1^{er} avril 2016 sous le n°16-935, du document de référence « UNIMED 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 22/03/2016 sous le n° 01/2016, des indicateurs d'activité de la société relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais au siège de la société UNIMED (Zone Industrielle de Kalaa Kébira - 4060 Sousse), de Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse (Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène), MAC SA (Green Center Bloc, Rue du Lac Constance, 1053 Les Berges du Lac), BH Invest (Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH- BC5, Bloc A 3^{ème} étage, Centre Urbain Nord -1003- Tunis) et sur le site internet du CMF (www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de la société UNIMED relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Karim DEROUICHE.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	272 018 881	299 096 064
Obligations et valeurs assimilées		272 018 881	299 096 064
Placements monétaires et disponibilités		126 735 880	114 329 446
Placements monétaires	5	126 594 589	113 855 025
Disponibilités		141 291	474 421
Créances d'exploitation	6	152 542	208 990
TOTAL ACTIF		398 907 303	413 634 500
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	546 538	459 181
TOTAL PASSIF		546 538	459 181
ACTIF NET			
Capital	8	381 183 684	396 174 680
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		928	2 672
Sommes distribuables de l'exercice		17 176 153	16 997 967
ACTIF NET		398 360 765	413 175 319
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		398 907 303	413 634 500

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	13 940 466	14 595 537
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 940 466	14 588 841
Revenus des titres OPC		-	6 696
Revenus des placements monétaires	10	6 634 588	5 881 525
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 575 054	20 477 062
Charges de gestion des placements	11	(2 410 218)	(2 500 080)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 164 836	17 976 982
Autres produits		15 214	4 310
Autres charges		(11)	(9)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 180 039	17 981 283
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 003 886)	(983 316)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		17 176 153	16 997 967
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 003 886	983 316
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 813 952	632 083
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 739 874)	(724 642)
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 254 117	17 888 724

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>18 254 117</u>	<u>17 888 724</u>
Résultat d'exploitation	18 180 039	17 981 283
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 813 952	632 083
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 739 874)	(724 642)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(17 071 097)</u>	<u>(17 254 445)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(15 997 574)</u>	<u>(13 350 511)</u>
Souscriptions		
- Capital	210 921 777	206 927 410
- Régularisation des sommes non distribuables	(28 778)	(69 259)
- Régularisation des sommes distribuables	7 933 858	7 396 675
Rachats		
- Capital	(225 984 377)	(219 554 344)
- Régularisation des sommes non distribuables	26 304	76 116
- Régularisation des sommes distribuables	(8 866 358)	(8 127 109)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(14 814 554)</u>	<u>(12 716 232)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	413 175 319	425 891 551
En fin de l'exercice	398 360 765	413 175 319
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	4 024 537	4 152 780
En fin de l'exercice	3 871 524	4 024 537
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>102,895</u>	<u>102,664</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,34%</u>	<u>4,10%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 272.018.881 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		266 514 890	272 018 881	68,28%
Obligations		127 610 075	130 752 467	32,82%
AB SUB 2010	30 000	1 999 500	2 029 407	0,51%
AB SUB 2010	20 000	1 333 000	1 352 938	0,34%
AB SUB 2011-1	20 000	1 200 000	1 215 360	0,31%
AMEN BANK 2006	10 000	200 000	208 482	0,05%
AMENBANK A 2008	15 000	799 965	825 424	0,21%
AMENBANK B 2008	25 000	1 625 000	1 680 694	0,42%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 199 600	1 212 747	0,30%
AMENBANK2009 B	30 000	1 799 400	1 819 696	0,46%
AIL 2011-1	10 000	200 000	206 209	0,05%
AIL 2012-1	5 000	200 000	206 033	0,05%
AIL 2013-1 F	10 000	600 000	619 646	0,16%
AIL 2013-1 F	2 900	174 000	179 697	0,05%
AIL 2013-1 V	10 000	600 000	619 671	0,16%
AIL 2014-1	20 000	1 600 000	1 639 061	0,41%
AIL 2015 1-B	15 000	1 500 000	1 537 834	0,39%
ATB 2007/1 D	50 000	3 400 000	3 510 508	0,88%
ATB SUB 2009 A2	40 000	2 000 000	2 054 187	0,52%
ATB SUB 2009 B1	10 000	900 000	925 230	0,23%
ATL 2010-2	20 000	800 000	800 101	0,20%
ATL 2012-1	10 000	400 000	411 507	0,10%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 075 209	0,52%
ATL 2013-2	20 000	2 000 000	2 014 479	0,51%
ATL 2013-2	10 000	1 000 000	1 007 239	0,25%
ATL 2014-1	15 000	1 200 000	1 255 336	0,32%
ATL 2014-2	10 000	1 000 000	1 036 308	0,26%
ATL 2014-2	5 000	500 000	518 154	0,13%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 055 562	0,26%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 055 562	0,26%
ATL 2014-3 C	20 000	2 000 000	2 111 123	0,53%
ATL 2015-1 C	30 000	3 000 000	3 088 023	0,78%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 000 000	1,00%
ATL 2008 SUB	5 000	300 000	306 013	0,08%
BH 2009 A	20 000	1 384 000	1 384 000	0,35%
BH 2013-1 V	10 000	714 000	733 040	0,18%

BH 2013-1	10 000	714 000	733 739	0,18%
BH SUB 2015 B	50 000	5 000 000	5 177 049	1,30%
BNA 2009 SUB	28 000	1 679 440	1 732 565	0,43%
BTE 2009	49 000	1 960 000	1 984 066	0,50%
BTE 2010 A	20 000	1 000 000	1 012 529	0,25%
BTE 2011 B	10 000	850 000	887 842	0,22%
BTK 2009 C	10 000	666 500	691 512	0,17%
BTK 2012-1 B	20 000	1 142 900	1 150 140	0,29%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 007 816	0,76%
CHO 2009	6 000	300 000	301 586	0,08%
CHOCOMPANY 2009	3 000	150 000	150 000	0,04%
CIL 2008 SUB	10 000	800 000	844 493	0,21%
CIL 2011/1	10 000	200 000	207 704	0,05%
CIL 2011/1	5 000	100 000	103 852	0,03%
CIL 2011/1	5 000	100 000	103 852	0,03%
CIL 2012/1	5 000	200 000	207 239	0,05%
CIL 2012/2	20 000	1 200 000	1 253 339	0,31%
CIL 2013/1 B	20 000	2 000 000	2 007 923	0,50%
CIL 2014-1	3 000	240 000	246 383	0,06%
CIL 2014-2	15 000	1 500 000	1 583 704	0,40%
CIL 2015-1 F	20 000	2 000 000	2 066 551	0,52%
ELW 2010	14 000	280 000	292 057	0,07%
ELW 2013	20 000	1 200 000	1 245 010	0,31%
HL F 2013/1	10 000	600 000	620 632	0,16%
HL V 2013/1	10 000	600 000	619 912	0,16%
HL 2013/2	10 000	1 000 000	1 049 295	0,26%
HL 2015-1 B	20 000	2 000 000	2 084 077	0,52%
HL SUB 2015-1 B	10 000	1 000 000	1 006 232	0,25%
STB 2008/2	50 000	3 125 000	3 265 685	0,82%
STB 2008/2	20 000	1 272 000	1 320 625	0,33%
STB 2011 A	9 000	514 170	537 405	0,13%
STB 2011 A	5 000	285 650	298 558	0,07%
TL SUB 2010	20 000	400 000	415 718	0,10%
TL F 2011-1	7 500	150 000	153 846	0,04%
TL V 2011-1	7 500	150 000	153 785	0,04%
TL 2011-2	10 000	200 000	201 639	0,05%
TL 2011-3	5 000	200 000	208 616	0,05%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 014 104	0,25%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 014 104	0,25%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 054 803	0,26%
TL SUB 2013	5 000	300 000	311 154	0,08%
TL SUB 2013	2 000	120 000	124 462	0,03%
TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 079 364	0,52%
TL 2014-2B	20 000	2 000 000	2 005 456	0,50%
TL 2015-1B	30 000	3 000 000	3 118 393	0,78%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 000 000	0,50%

TL SUB 2015-B	20 000	2 000 000	2 063 891	0,52%
UIB 2009-1 A	40 000	1 600 000	1 630 662	0,41%
UIB 2009-1 B	40 000	2 399 200	2 447 368	0,61%
UIB 2009-1 C	20 000	1 400 000	1 429 896	0,36%
UIB 2011-1 A	20 000	1 200 000	1 219 184	0,31%
UIB 2011-1 B	20 000	1 600 000	1 627 982	0,41%
UIB 2011-2	10 000	571 300	596 049	0,15%
UIB SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 064 262	0,52%
UIB SUB 2015 B	10 000	1 000 000	1 032 131	0,26%
MEUBLATEX C 2010	1 000	40 000	41 176	0,01%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	2 063 615	0,52%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	571 450	572 489	0,14%
ATTIJA LEAS 2013-1 C	20 000	2 000 000	2 012 105	0,51%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 067 154	0,52%
ATTIJARI LEASING 2014 B	20 000	2 000 000	2 001 694	0,50%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	2 000 000	2 086 269	0,52%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	2 400 000	2 402 424	0,60%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 050 820	1,27%
UNIFACTOR A 2015	20 000	2 000 000	2 000 000	0,50%
Obligations de L'Etat		5 760 000	5 918 133	1,49%
EMP NATIONAL 2014 B	3 000	285 000	293 342	0,07%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	50 000	5 000 000	5 135 699	1,29%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	5 000	475 000	489 092	0,12%
Bons du trésor assimilables		133 144 815	135 348 281	33,98%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 759 040	4,46%
BTA 12-2016	13 000	12 995 259	13 028 656	3,27%
BTA 05-2022	26 080	27 344 597	27 644 048	6,94%
BTA 08-2022	20 200	19 546 719	20 062 288	5,04%
BTA 03-2019	36 000	37 177 300	37 672 528	9,46%
BTA 10-2018	19 000	18 996 840	19 181 721	4,82%
TOTAL		266 514 890	272 018 881	68,28%
Pourcentage par rapport à l'actif				68,19%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2015 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	293 995 939	8 114 426	(3 014 301)	299 096 064	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	41 900 000			41 900 000	
Emprunt national	760 000			760 000	
Bons du trésor assimilables	17 084 100			17 084 100	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations	(13 873 975)			(13 873 975)	(2 200)
Bons du trésor assimilables	(73 351 174)			(73 351 174)	(1 737 674)
Titres OPCVM				0	
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
Titres OPCVM					
Bon du trésor assimilables			1 813 952	1 813 952	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(1 410 086)		(1 410 086)	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	266 514 890	6 704 340	(1 200 349)	272 018 881	(1 739 874)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 126.594.589 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>					
			6 971 908	6 985 419	1,75%
BT " AMI Assurances " au 12/01/2016 à 6,05%	pour 30 jours	STB	4 979 934	4 991 305	1,25%
BT " AMI Assurances " au 21/01/2016 à 6,05%	pour 30 jours	STB	1 991 974	1 994 114	0,50%
<u>Bon du trésor à court terme</u>					
			5 420 295	5 467 625	1,37%
BTCT au 04/10/2016 acquis le 13/11/2015			576 507	579 275	0,15%
BTCT au 14/06/2016 acquis le 30/09/2015			4 843 788	4 888 350	1,23%
<u>Comptes à terme STB</u>					
			80 700 000	82 535 692	20,72%
Placement au 19/01/2016 (au taux de 6,74%)			5 500 000	5 788 435	1,45%
Placement au 29/02/2016 (au taux de 6,71%)			10 000 000	10 461 795	2,63%
Placement au 28/06/2016 (au taux de 6,70%)			4 000 000	4 113 955	1,03%
Placement au 08/07/2016 (au taux de 6,70%)			2 700 000	2 772 955	0,70%
Placement au 01/08/2016 (au taux de 6,78%)			4 000 000	4 095 106	1,03%
Placement au 08/08/2016 (au taux de 6,78%)			2 000 000	2 045 472	0,51%
Placement au 14/08/2016 (au taux de 6,98%)			4 000 000	4 089 955	1,03%
Placement au 20/08/2016 (au taux de 6,98%)			4 000 000	4 086 284	1,03%
Placement au 28/08/2016 (au taux de 6,98%)			2 000 000	2 040 694	0,51%
Placement au 07/10/2016 (au taux de 6,94%)			7 000 000	7 099 023	1,78%
Placement au 08/10/2016 (au taux de 6,94%)			3 500 000	3 548 979	0,89%
Placement au 30/10/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,51%
Placement au 09/11/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,51%
Placement au 29/11/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,51%
Placement au 19/12/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,51%
Placement au 29/12/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,51%
Placement au 08/01/2017 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 021 234	0,51%
Placement au 17/02/2017 (au taux de 6,89%)			2 000 000	2 098 159	0,53%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 022 308	0,51%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 022 308	0,51%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 007 151	0,25%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 022 308	0,51%

Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 022 308	0,51%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 007 151	0,25%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 006 833	0,25%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 007 151	0,25%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 022 308	0,51%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 007 151	0,25%
<u>Certificats de dépôt</u>			30 805 209	31 605 853	7,93%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2016 (au taux de 4,30%)			13 487 115	13 487 115	3,39%
Certificat de dépôt STB au 17/02/2017 (au taux de 6,89%)			8 000 000	8 398 090	2,11%
Certificat de dépôt EL WIFACK LEASING au 06/01/2016 (au taux de 7,25%)			1 458 022	1 498 602	0,38%
Certificat de dépôt EL WIFACK LEASING au 10/01/2016 (au taux de 7,25%)			1 944 029	1 996 890	0,50%
Certificat de dépôt EL WIFACK LEASING au 28/03/2016 (au taux de 7,25%)			972 014	986 318	0,25%
Certificat de dépôt EL WIFAK LEASING au 21/02/2016 (au taux de 7,25%)			1 944 029	1 983 517	0,50%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 03/09/2016 (au taux de 7,80%)			3 000 000	3 255 321	0,82%
TOTAL			123 897 412	126 594 589	31,78%
Pourcentage par rapport à l'actif					31,74%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 152.542 contre D : 208.990 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Sommes à l'encaissement	138 935	138 935
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	3 961	-
Intérêts intercalaires courus sur obligations	3 018	7 088
Autres	4 824	61 163
Total	152 542	208 990

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 546.538 contre D : 459.181, au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Gestionnaire	151 676	157 816
Dépositaire	170 052	94 145
Commission de distribution	224 810	207 220
Total	546 538	459 181

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	396 174 680
Nombre de titres	4 024 537
Nombre d'actionnaires	4 482

Souscriptions réalisées

Montant	210 921 777
Nombre de titres émis	2 142 643
Nombre d'actionnaires nouveaux	595

Rachats effectués

Montant	(225 984 377)
Nombre de titres rachetés	(2 295 656)
Nombre d'actionnaires sortants	(594)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 813 952
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 739 874)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 474)

Capital au 31-12-2015

Montant	381 183 684
Nombre de titres	3 871 524
Nombre d'actionnaires	4 483

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 13.940.466, contre D : 14.595.537 au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

	Année 2015	Année 2014
<u>Revenus des obligations</u>	<u>6 320 648</u>	<u>5 014 210</u>
- Intérêts	6 320 648	5 014 210
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>7 619 818</u>	<u>9 574 631</u>
- Intérêts des BTA	7 619 818	9 574 631
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	-	<u>6 696</u>
- Revenus des OPCVM	-	6 696
TOTAL	13 940 466	14 595 537

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 6.634.588, contre D : 5.881.525 au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	261 059	184 247
Intérêts des comptes à terme	4 287 929	3 436 907
Intérêts des BTCT	149 848	376 234
Intérêts des certificats de dépôt	1 935 752	1 884 137
TOTAL	6 634 588	5 881 525

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 2.410.218, contre D : 2.500.080 au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Rémunération du gestionnaire	1 781 466	1 847 886
Rémunération du dépositaire	314 376	326 097
Commission de distribution	314 376	326 097
TOTAL	2 410 218	2 500 080

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	5,314	5,088	4,939	4,748	4,584
Charges de gestion des placements	(0,623)	(0,621)	(0,619)	(0,627)	(0,596)
Revenus net des placements	4,692	4,467	4,320	4,121	3,987
Autres produits	0,004	0,001	-	0,006	0,002
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,696	4,468	4,320	4,127	3,990
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,259)	(0,244)	(0,226)	(0,261)	(0,059)
Sommes distribuables de l'exercice	4,437	4,224	4,094	3,867	3,931
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,469	0,157	(0,104)	(0,035)	(0,165)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,449)	(0,180)	0,049	(0,091)	0,003
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,019	(0,023)	(0,054)	(0,126)	(0,168)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,715	4,445	4,266	4,001	3,821
Résultat non distribuable de l'exercice	0,019	(0,023)	(0,054)	(0,126)	(0,168)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	0,002	0,005	0,009	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,018	(0,021)	(0,049)	(0,117)	(0,166)
Distribution de dividendes	4,224	4,094	3,866	3,931	3,963
Valeur liquidative	102,895	102,664	102,556	102,377	102,559

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,61%	0,61%	0,60%	0,61%	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,32%	4,12%	4,00%	3,77%	3,83%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations , le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 21 Janvier 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 398.907.303, un actif net de D : 398.360.765 et un bénéfice de D : 18.254.117, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 20,73% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 04 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 04 avril 2016

Le Commissaire Au Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par Mr. Chérif BEN ZINA.

BILAN arrêté au 31/12/2015 (Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	993 357	967 497
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		318 443	424 053
b - Obligations et Valeurs assimilées		674 914	543 444
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		247 890	364 115
a - Placements monétaires	3-3	204 932	303 937
b - Disponibilités	3-9	42 958	60 178
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 241 595	1 331 961
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	4 127	4 207
PA 2 - Autres créditeurs divers		8	-
TOTAL PASSIF		4 135	4 207
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 193 319	1 286 001
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	44 141	41 753
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	10
b - Sommes distribuables de l'exercice		44 134	41 743
ACTIF NET		1 237 460	1 327 754
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 241 595	1 331 961

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	47 254	40 808
a - Dividendes		18 471	17 801
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 783	23 006
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	10 743	15 096
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		57 998	55 903
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-13 907	-14 182
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 091	41 721
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		- 1	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 090	41 721
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		44	21
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		44 134	41 743
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-44	-21
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-69 430	18 571
* +/- values réalisées sur cession des titres		-26 424	-43
* Frais de négociation de titres		-989	-523
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(52 753)	59 726

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	44 090	41 721
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 69 430	18 571
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 26 424	- 43
d - Frais de négociation de titres	- 989	- 523
	- 41 746	- 31 294
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	4 205	2 969
* Capital	4 266	2 933
* Régularisation des sommes non distrib.	- 105	15
* Régularisations des sommes distrib.	44	21
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 90 294	31 401
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 327 754	1 296 353
b - En fin de l'exercice	1 237 460	1 327 754
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	22 912	22 859
b - En fin de l'exercice	22 988	22 912
VALEUR LIQUIDATIVE	53,831	57,950
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-3,96%	4,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2015

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 993 357 DT contre 967497 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Coût d'acquisition	1 082 259	988 445
- Actions et droits rattachés	405 830	405 806
- Titres OPCVM	16 459	52 663
- Obligations et valeurs assimilées	659 970	529 975
Plus ou moins values potentielles	-103 846	-34 416
- Actions et droits rattachés	-103 848	-34 824
- Titres OPCVM	2	408
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	14 944	13 469
Total	993 357	967 497

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2015 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'Acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>+/- Values Potentielles</u>	<u>Valeur Fin Exercice</u>	<u>+/- Values Réalisées</u>
Solde au 31/12/2014	988 445	13 469	- 34 416	967 497	
Acquisitions de l'exercice	690 530			690 530	
Actions et droits rattachés	397 020			397 020	
Obligations des sociétés	200 000			200 000	
Titres OPCVM	93 510			93 510	
Remboursement et cession de l'exercice	- 596 716			- 596 716	
Cession des actions et droits rattachés	- 396 996			- 396 996	- 26 538
Annuités et cession des obligations des sociétés	- 70 005			- 70 005	
Cession de titres OPCVM	- 129 715			- 129 715	114
Variation des Plus ou moins values potentielles			- 69 430	- 69 430	
Variation des intérêts courus		1 475		1 475	
Solde au 31/12/2015	1 082 259	14 944	- 103 846	993 357	- 26 424

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 47 254 DT pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 contre un montant de 40 808 DT du 01/01/2014 au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Revenus des actions	16 123	15 963
- Revenus des Titres OPCVM	2 349	1 838
- Revenus des Obligations	28 783	23 006
Total	47 254	40 808

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 204 932 DT contre 303 937 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Bons de trésor à court terme	-	98 390
Compte à terme	204 932	205 547
Total	204 932	303 937

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015, à 10 743 DT contre à 15 096 DT du 01/01/2014 au 31/12/2014, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Intérêts/ Placements à terme	9 714	9 979
- Intérêts/ Bons de trésor	1 030	5 116
Total	10 743	15 096

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2015	
- Montant	1 286 001
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	4 161
- Nombre de titres	76
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-69 430
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-26 424
- Frais de négociation de titres	-989
Capital au 31/12/2015	
- Montant	1 193 319
- Nombre de titres	22 988
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice	44 134	41 743
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	10
Total	44 141	41 753

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4 127 DT contre 4 207 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Gestionnaire	1 045	1 124
- Dépositaire	3 082	3 083
Total	4 127	4 207

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015, à 13 907 DT contre 14 182 DT du 01/01/2014 au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	12 727	13 002
- Rémunération du dépositaire	1180	1180
Total	13 907	14 182

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 42 958 DT contre 60 178 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Avoirs en banque	42 958	60 178
Total	42 958	60 178

3-10 Note sur les Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2015 par rapport à celui du 31/12/2014, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus des placements	2,523	2,440	1,965	1,785	1,933
Charges de gestion des placements	-0,605	-0,619	-0,623	-0,649	-0,618
Revenus net des placements	1,918	1,821	1,342	1,136	1,314
Autres produits	-	-	0,026	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	1,918	1,821	1,368	1,136	1,314
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,001	-	0,001	-0,006
Sommes distribuables de l'exercice	1,920	1,822	1,368	1,137	1,308
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3,020	0,811	-3,115	-2,013	-0,165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,149	-0,002	1,443	2,103	0,110
Frais de négociation de titres	-0,043	-0,023	-0,030	-0,019	-0,003
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-4,212	0,786	-1,701	0,071	-0,059
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-2,295	2,607	-0,333	1,207	1,256
Résultat non distribuable de l'exercice	-4,212	0,786	-1,701	0,071	-0,059
Régularisation du résultat non distribuable	-0,005	0,001	-0,003	0,015	-0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	-4,217	0,786	-1,704	0,086	-0,064
Distribution de dividendes	1,822	1,369	1,136	1,309	1,293
Valeur liquidative	53,831	57,950	56,711	58,182	58,269
4-4 Ratios de gestion des placements					
Actif Net Moyen	1 231 721	1 312 053	1 312 037	1 325 302	1 325 416
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,13%	1,08%	1,09%	1,12%	1,06%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,58%	3,18%	2,38%	1,96%	2,24%

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2015

(Unité : en Dinars)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2015	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		405 829,725	301 981,427	24,32%	24,40%
AE TECH	4500	11 880,000	6 345,000	0,51%	0,51%
ASSAD	842	6 188,700	4 444,918	0,36%	0,36%
ATB	3000	13 095,569	12 591,000	1,01%	1,02%
ATL	15475	43 857,120	43 716,875	3,52%	3,53%
CAR CEMENT	9175	22 146,556	12 230,275	0,99%	0,99%
SERVICOM	3000	42 595,740	18 414,000	1,48%	1,49%
SIAME	2000	5 260,000	4 542,000	0,37%	0,37%
SIPHAT	1400	35 593,600	8 078,000	0,65%	0,65%
SOTRAPIL	2490	36 919,130	21 812,400	1,76%	1,76%
SOTUVER	4300	23 103,240	12 444,200	1,00%	1,01%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 642,600	0,54%	0,54%
TUNIS RE	3580	32 998,000	32 041,000	2,58%	2,59%
ATTIJARI BANK	2171	57 415,900	52 166,959	4,20%	4,22%
BTE ADP	550	16 895,000	9 691,550	0,78%	0,78%
CIL	500	7 500,000	7 322,000	0,59%	0,59%
EURO-CYCLES	1450	44 077,170	49 498,650	3,99%	4,00%
Obligations		659 970,000	674 914,327	54,36%	54,54%
AMENBANK2009 B	500	29 990,000	30 328,266	2,44%	2,45%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	52 778,082	4,25%	4,27%
BNA 2009 SUB	1000	59 980,000	61 877,334	4,98%	5,00%
BTE 2009	1000	40 000,000	40 491,147	3,26%	3,27%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	100 260,546	8,08%	8,10%
CIL 2012/1	500	20 000,000	20 723,934	1,67%	1,67%
ELW 2013	1000	60 000,000	62 250,492	5,01%	5,03%
TL 2013-2 B	1000	100 000,000	105 480,329	8,50%	8,52%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	100 000,000	100 100,984	8,06%	8,09%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	100 623,213	8,10%	8,13%
OPCVM		16 459,040	16 461,280	1,33%	1,33%
SICAV_EPARGNANT	160	16 459,040	16 461,280	1,33%	1,33%
Total Général		1 082 258,765	993 357,034	80,01%	80,27%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 07 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2015, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société «STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2015, s'élèvent à 12 728 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 07 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fethi NEJI.

BILAN arrêté au 31 décembre 2015 (Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 021 258	1 097 017
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	649 517	798 551
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	371 741	298 466
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		254 538	348 824
a - Placement monétaires	4-4	204 983	265 991
b - Disponibilités	4-5	49 556	82 833
AC 3 – Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 275 796	1 445 841
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	19 760	18 556
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		19 760	18 556
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-7	1 217 114	1 380 980
CP 2 - Sommes distribuables		38 922	46 305
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-8	3	15
b - Sommes distribuables de l'exercice		38 919	46 290
ACTIF NET		1 256 036	1 427 285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 275 796	1 445 841

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		41 380	48 457
a - Dividendes	5-1	24 962	32 675
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	16 418	15 782
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3	10 765	12 278
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		52 144	60 735
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4	- 13 196	- 13 905
REVENU NET DES PLACEMENTS		38 948	46 830
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		- 24	- 95
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 925	46 735
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	- 5	- 445
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		38 919	46 290
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		5	445
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 48 378	32 490
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 112 790	17 743
* Frais de négociation de titres		- 1 227	- 1 442
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-123 471	95 526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	38 925	46 735
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 48 378	32 490
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 112 790	17 743
d - Frais de négociation de titres	- 1 227	- 1 442
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 46 302	- 37 135
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	6 571	5 610
* Capital	6 818	5 481
* Régularisation des sommes non distrib.	-290	105
* Régularisations des sommes distrib.	43	24
b - Rachats	-8 046	- 58 491
* Capital	-8 333	- 56 857
* Régularisation des sommes non distrib.	335	- 114
* Régularisation des sommes distrib.	-48	- 1 520
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 171 249	5 509
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 427 285	1 421 775
b - En fin de l'exercice	1 256 036	1 427 285
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	18 229	18 932
b - En fin de l'exercice	18 209	18 229
VALEUR LIQUIDATIVE	68,978	78,297
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-8,66%	6,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015
(En dinars)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels, sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions et valeurs assimilées ainsi que les revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des autres placements et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du Portefeuille titres.

En principe, les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base du coût d'acquisition ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2015, un montant net de 1 021 258 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif
Actions et droits rattachés		780 339		588 919	46.16%
ATTIJARI BANK	1 500	42 000	24,029	36 044	2.83%
ASSAD	2 173	16 931	5,279	11 471	0.90%
ATB	7 000	32 115	4,197	29 379	2.30%
ATL	4 779	12 115	2,825	13 501	1.06%
ARTES	10 491	80 341	6,026	63 219	4.96%
CIL	500	6 338	14,644	7 322	0.57%
BTE ADP	1 650	48 945	17,621	29 075	2.28%
NEW BODY LINE	2 000	16 480	7,436	14 872	1.17%
SERVICOM	1 000	14 193	6,138	6 138	0.48%
SOMOCER	7 440	19 917	2,023	15 051	1.18%
SFBT	3 000	65 491	22,350	67 050	5.26%
SOTUVER	13 600	61 196	2,894	39 358	3.09%
SIPHAT	3 450	79 948	5,770	19 907	1.56%
SIAME	12 000	29 520	2,271	27 252	2.14%
SOTRAPIL	1 673	40 700	8,760	14 655	1.15%
CARTHAGE CEMENT	16 375	45 367	1,333	21 828	1.71%
MONOPRIX	872	21 895	14,005	12 212	0.96%
TUNIS RE	4 800	44 366	8,950	42 960	3.37%
SITS	3 000	5 730	2,287	6 861	0.54%
SOTEMAIL	2 385	6 917	2,545	6 070	0.48%
TPR	2 000	6 980	3,123	6 246	0.49%
WIFACK BANK	14 000	82 854	7,032	98 448	7.72%
OPCVM		60 049		60 598	4.75%
SICAV L'EPARGNANT	589	60 049	102,883	60 598	4.75%
Obligations		359 980		371 741	29.14%
ATL 2013-1	1 000	100 000		103 760	8.13%
BNA 2009 SUB	1 000	59 980		61 878	4.85%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		100 623	7.89%
TL 2013-2 B	1 000	100 000		105 480	8.27%
Total		1 200 368		1 021 258	80.05%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2014	1 227 694	11 816	(142 493)	1 097 017	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	481 042			481 042	
Titres OPCVM	171 751			171 751	
Obligations	100 000			100 000	
Cessions de l'exercice					
Actions	(578 391)			(578 391)	(114 127)
Titres OPCVM	(175 058)			(175 058)	1 336
Remboursements de l'exercice					
Annuités des obligations	(26 670)			(26 670)	
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres			(48 378)	(48 378)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(55)		(55)	
Solde au 31 décembre 2015	1 200 368	11 761	(190 871)	1 021 258	(112 791)

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève à un montant de 649 517 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Actions et droits rattachés	780 339	877 688
Différence d'estimation sur actions	-191 420	-142 883
Actions SICAV	60 049	63 356
Différence d'estimation sur actions SICAV	549	390
Total	649 517	798 551

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/12/2015, un montant de 371 741 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Obligations	359 980	286 650
Intérêts courus	11 761	11 816
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	-
Total	371 741	298 466

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 204 983 Dinars au 31/12/2015. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
BTCT	-	62 000
intérêts précomptés /BTCT	-	-2 097
Intérêts courus/BTCT	-	516
Compte à terme	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	4983	5 572
Total	204 983	265 991

4-5 : Disponibilités

Au 31/12/2015, les disponibilités s'élevant à 49 556 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Avoirs en Banque	49556	82 833
Sommes à l'encaissement	-	-
Total	49 556	82 833

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2015 à 19 760 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Gestionnaire	3 059	3 291
Commission réseau	15 849	14 529
Commission dépositaire	852	736
Total	19 760	18 556

4-7 : Capital

Au 31/12/2015, le capital a atteint un niveau de 1 217 114 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 11,9% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2014. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Capital social	1 412 067	1 463 443
Souscriptions	6 818	5 481
Rachats	-8 333	-56 857
Frais de négociation de titres	-1 227	-1 442
Variation d'estimation / actions	-191 420	-142 883
Variation d'estimation / OPCVM	549	390
Plus value/ actions	15 648	72 470
Moins value/ actions	-129 775	-55 941
Plus value/ OPCVM	1 390	1 214
Moins value/ OPCVM	-53	-
+/- val/report OPCVM	-390	-521
+/- val/report actions	142 883	175 504
+/- val/report obligation	-	-
Sous-total 1	1 248 157	1 460 858
Sommes non distribuables / exercice clos	-31 088	-79 869
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-290	105
Régul des sommes non distribuables (rachats)	335	-114
Sous-total 2	-31 043	-79 878
Capital	1 217 114	1 380 980

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2015, se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2014

Montant	1 380 980
Nombre de titres	18 229
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	6 818
Nombre de titres émis	90
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-8 333
Nombre de titres rachetés	110
Nombre d'actionnaires sortants	3

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-48 379
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-112 790
Frais de négociation de titres	-1 227
Régularisation des sommes non distribuables	45

Capital au 31-12-2015

Montant	1 217 114
Nombre de titres	18 209
Nombre d'actionnaires	42

4-8 : Sommes distribuables des exercices antérieures

Les sommes distribuables des exercices antérieures s'élèvent au 31/12/2015 à 3 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Report à nouveau sur arrondis de coupons	3	15
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-
Total	3	15

4-9 : Actif net

L'actif net de la société s'élève à la fin de l'année 2015, à 1 256 036 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport à l'année 2014 de 11,9%.

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Capital	1 217 114	1 380 980
Sommes distribuables	38 922	46 305
Total	1 256 036	1 427 285

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Les dividendes encaissés courant l'exercice 2015, s'élèvent à 24 962 Dinars contre 32 675 Dinars au terme de l'exercice 2014, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	24 468	32 675
Revenus OPCVM	494	-
Total	24 962	32 675

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre au titre de l'exercice 2015, un montant de 16 418 Dinars, contre 15 782 Dinars au terme de l'exercice 2014, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	11 761	11 816
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-11 816	-7 442
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	16 472	11 408
Intérêts intercalaires (Potentiel)	-	-
Total	16 418	15 782

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 10 765 Dinars à la fin de l'exercice 2015 contre 12 278 Dinars au titre de l'exercice 2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-	516
Revenus bons de trésor (Report)	-516	-1 223
Revenus bons de trésor (Réalisé)	1 678	3 147
Revenus compte à terme (Potentiel)	4 983	5 572
Revenus compte à terme (Report)	-5 572	-5 572
Revenus compte à terme échus	9 370	9 120
Intérêts sur comptes de dépôts	822	718
Total	10 765	12 278

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2015, un montant de 13 196 Dinars, contre 13 905 Dinars au titre de l'exercice 2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation		Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire	①	10 556	11 123
Rémunération de réseau	②	1 320	1 391
Rémunération du dépositaire	③	1 320	1 391
Total		13 196	13 905

① **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jetons de présence...).

② **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

③ **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	42	24
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	-48	-469
Total	-5	-445

NOTE 6- AUTRES INFORMATIONS

Données par action et ratios pertinents

Données par action	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus des placements	2,864	3,332	2,793	2,350	2,234
Charges de gestion des placements	(0,725)	(0,763)	(0,771)	(0,840)	(0,761)
Revenus nets des placements	2,139	2,569	2,022	1,510	1,473
Autres charges	(0,001)	(0,005)	(0,005)	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation(1)	2,138	2,564	2,017	1,510	1,473
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,024)	0,001	(0,035)	(0,008)
Sommes distribuables de l'exercice	2,138	2,540	2,018	1,475	1,465
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2,657)	1,782	(5,607)	(6,288)	0,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6,194)	0,973	1,430	5,416	0,401
Frais de négociation de titres	(0,067)	(0,079)	(0,033)	(0,057)	(0,004)
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(8,918)	2,676	(4,211)	(0,929)	0,451
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	(6,780)	5,240	(2,194)	0,581	1,924
Résultat non distribuable de l'exercice	(8,918)	2,676	(4,211)	(0,929)	0,453
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	(0,001)	(0,008)	(0,249)	(0,009)
Sommes non distribuables de l'exercice	(8,916)	2,675	(4,219)	(1,178)	0,444
Distribution de dividendes	2,540	2,017	1,476	1,467	1,386
Valeur liquidative	68,978	78,297	75,099	78,776	79,945
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,002 %	1,058 %	0,95 %
Autres charges / actif net moyen	-	0,006%	0,006 %	-	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,901%	3,249%	2,623 %	1,858 %	1,838 %

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 275 796 Dinars, un actif net de 1 256 036 Dinars et un résultat net annuel déficitaire de 123 471 Dinars, ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV L'INVESTISSEUR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières, ont dépassé, au cours de l'exercice, la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2015, ces actifs représentent 80,05% de l'actif total.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2016
Le commissaire aux comptes :
Fethi NEJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 :

- **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

La charge de gestion constatée par la société au titre de l'année 2015, s'élève à 10 556 dinars.

- **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

La rémunération du dépositaire constatée par la société au titre de l'année 2015, s'élève à 1 320 dinars.

- **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

La rémunération du réseau constatée par la société au titre de l'année 2015, s'élève à 1 320 dinars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Tunis, le 07 avril 2016

Le commissaire aux comptes :

Fethi NEJI